



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1170

Patrimoine bâti de la Ville de Lyon - Application des décrets numéros 2001-840 et 2012-639 -
Opération 60021779 - Programme 20020 - Montant de l'opération : 3 065 000 euros TDC -
Actualisation du montant de l'opération et affectation complémentaire de l'autorisation de
programme 2008-1 « Conservation du patrimoine bâti tous secteurs »

Direction de la Gestion Technique des Bâtiments

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 1 JUIN 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 3 JUIN 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 22 MAI 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 3 JUIN 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN,
M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINA, M.
CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme
RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M.
FENECH, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme
BLEY, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M.
BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON,
M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M.
JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. KIMELFELD, Mme
PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER,
Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD,
Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEVY (pouvoir à Mme MADELEINE), M.
PHILIP (pouvoir à M. MALESKI), M. TETE (pouvoir à Mme CHEVALLIER), M. ROYER (pouvoir à Mme
TAZDAIT), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1170 - PATRIMOINE BATI DE LA VILLE DE LYON - APPLICATION DES DECRETS NUMEROS 2001-840 ET 2012-639 - OPERATION 60021779 - PROGRAMME 20020 - MONTANT DE L'OPERATION : 3 065 000 EUROS TDC - ACTUALISATION DU MONTANT DE L'OPERATION ET AFFECTATION COMPLEMENTAIRE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME 2008-1 « CONSERVATION DU PATRIMOINE BATI TOUS SECTEURS » (DIRECTION DE LA GESTION TECHNIQUE DES BÂTIMENTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 19 mai 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2011/4101 du 19 décembre 2011, le Conseil municipal a approuvé le lancement de l'opération 60021779 relative à l'« Enlèvement d'amiante dans les bâtiments communaux ». Par délibération n° 2013/5203 du 11 mars 2013, le Conseil municipal a accepté de porter l'augmentation de cette opération à 2 900 000 euros TDC.

Pour mémoire, il s'agissait, conformément aux décrets n° 2001-840 et n° 2012-639 de financer le retrait des matériaux amiantés, suite aux diagnostics techniques amiante (DTA), aux contrôles triennaux systématiquement réalisés dans les établissements recevant du public ainsi que le désamiantage de locaux, lors de la réalisation de travaux d'aménagement ou de conservation du patrimoine, suite à la découverte d'amiante lors du diagnostic amiante avant travaux (DAT) ou en cours de chantier.

Par délibération n° 2014/194 du 16 juin 2014, le Conseil municipal a approuvé l'actualisation des autorisations de programme parmi lesquelles figure celle relative à la « Conservation du patrimoine bâti tous secteurs ».

Parmi les opérations financées par cette enveloppe, figure le remplacement du sol à l'école Maternelle B Jean de La Fontaine - 2-5, place Picard à Lyon 4^e. Les travaux de retrait de dalles de sol et de colle amiantées étaient estimés à 210 000 € (valeur 2014). Les travaux du rez-de-chaussée ont été réalisés durant l'été 2014 (surface : 650 m²). Les sols du R +1 et des deux cages d'escalier sont prévus durant l'été 2015, pour une surface d'environ 300 m². Le montant de l'opération s'élève à présent à 310 000 € compte tenu du changement de marché de désamiantage mais également du fait de travaux supplémentaires survenus lors de la 1^{ère} phase de travaux (ragréage plus épais sur la totalité des surfaces, modification des portes, dépose de radiateurs pour le passage des machines de ponçage) et de l'augmentation du nombre de sondages.

Le projet global, réactualisé à 3 065 000 euros TDC est à financer par affectation complémentaire de l'autorisation de programme 2008-1 « Conservation patrimoine bâti tous secteurs », programme 20020 Conservation patrimoine tous secteurs.

Les marchés seront attribués en application des dispositions du Code des Marchés Publics.

Vu les délibérations n° 2011/4101 du 19 décembre 2011, n° 2013/5203 du 11 mars 2013 et n° 2014/194 du 16 juin 2014 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu l'avis du Conseil du 4^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

DELIBERE

1- Le nouveau montant de l'opération n° 60021 779 « Enlèvement d'amiante dans les bâtiments communaux » est approuvé. Il sera financé par affectation complémentaire de l'autorisation de programme 2008-1 « Conservation du patrimoine bâti tous secteurs » programme complémentaire 20020.

2- M. le Maire est autorisé à solliciter toutes les autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de ces opérations de désamiantage.

3- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses résultant de cette opération seront prélevées sur les crédits inscrits ou à inscrire au budget de la Ville programme 20020, opération 60021 779 - AP n° 2008-1 – Conservation du patrimoine bâti tous secteurs et seront imputées sur les chapitres 20-23 et autres, fonctions 020 et autres, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variation selon les aléas de chantiers ou autres pouvant survenir :

- réalisé antérieur : 2 390 680 € ;
- 2015 : 674 320 €.

4- M. le Maire est autorisé à solliciter toutes les participations potentielles, en particulier toutes les subventions, y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, pour la mise en œuvre de ce programme, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY